



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 024 / 2019/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

relatif au report de la date du vote par anticipation

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique, de tous les candidats et des électeurs que le vote par anticipation des forces armées et de sécurité, initialement prévu pour se tenir le jeudi 27 juin 2019, est reporté au vendredi 28 juin 2019 dans les centres de vote retenus à cet effet par la CENI.

Le Président de la CENI rappelle que le vote par anticipation concerne uniquement les éléments des forces armées et de sécurité régulièrement inscrits sur les listes électorales et disposant de leur carte d'électeur :

- ceux inscrits dans les centres de vote retenus, voteront dans leurs bureaux de vote respectifs et émargeront sur la liste d'émargement du BV ;
- ceux non-inscrits dans les centres retenus et les électeurs en mission dans la localité mais disposant de leur carte d'électeur voteront sur présentation de celle-ci, après avoir rempli et signé le formulaire des votants par dérogation.

Le Président de la CENI compte sur le civisme et le sens de responsabilité des uns et des autres pour un bon déroulement de l'ensemble des opérations.

Fait à Lomé, le 26 JUIN 2019

Le Président



Tchambakou AYASSOR